



ALSACE, LORRAINE & CHAMPAGNE-ARDENNE

Ces deux régions de l'est de la France ont été le théâtre des abominations commises par certains des pires criminels en série que la France ait connus : le couple Fourniret, l'adjudant Chanal à Mourmelon, Francis Heaulme... Elle fut également le décor de l'affaire Patrick Henry, du meurtre du « petit Grégory » et des horreurs commises par le curé d'Uruffe. Autant dire qu'ici nous devons nous tenir sur nos gardes.

Ardennes

Donchery

Le crime : Dans la maison des Fourniret

« Un impressionnant cortège de voitures de gendarmerie pénètre dans le domaine du Sautou, à Donchery, près de Sedan, écrivait le quotidien *France-Soir* en juillet 2004. Assis à l'arrière de l'une d'elles, menottés, Michel Fourniret et sa troisième femme, Monique Olivier. Les véhicules s'immobilisent au bout d'une allée, devant un petit château à la façade ocre, haut de trois étages, encadré par deux tourelles. Il a été édifié en 1971 pour l'ancien maire de Charleville-Mézières et député radical-socialiste de la III^e République, Georges Corneau, qui voulait en faire un rendez-vous de chasse. Le château, situé au cœur d'une propriété d'une quinzaine d'hectares, à la frontière belge, a appartenu au "couple diabolique", entre 1989 et 1991 ». C'est le château des Barbe bleue.

La police va en avoir la confirmation en fouillant méthodiquement le parc. En quelques heures, les terrassiers découvrent les corps de Jeanne-Marie Desramault, 22 ans, et Élisabeth Brichet, 12 ans, sur le terrain entourant le château. La première victime avait disparu à Charleville-Mézières, le 18 mars 1989. La seconde avait été enlevée près de Namur, le 20 décembre 1989.

Michel Fourniret et Monique Olivier ont été condamnés à la prison à perpétuité pour cinq meurtres et deux assassinats de jeunes filles en France et en Belgique.

Le lieu : Le château de Sautou

Les deux criminels avaient acheté le château après avoir volé le butin du « gang des postiches » en assassinant Farida Hamiche, la compagne de l'un des membres du gang, qui était chargée de récupérer un magot en lingots d'or.

Après le départ des Fourniret, le château fut d'abord transformé en gîte de luxe avant d'être revendu en 2003 à un couple de pharmaciens belges.

Aube

Mailly-le-Camp

Le crime : Les disparus de Mourmelon

Le 31 octobre 1982, un chasseur découvre un cadavre dans un bosquet près de la route nationale 77. Il s'agit d'Olivier Donner, un appelé du contingent, affecté au 503^e régiment de chars de combat, porté disparu – et déserteur – du camp de Mourmelon depuis le 1^{er} octobre. Le cadavre est méconnaissable mais porte les vêtements du disparu. Le rapport d'autopsie ne révèle rien de particulier. La police se contentant de déplorer que *« les examens médicaux complémentaires, tant biologiques que toxicologiques et microscopiques, ne permettent pas de déterminer les causes de la mort. »*



Cette découverte permet cependant d'évoquer pour la première fois la présence d'un tueur en série aux abords du camp de Mourmelon, d'où quatre autres jeunes soldats ont disparu depuis deux ans. Car aussi étrange que cela puisse paraître, personne n'a fait le rapprochement. Le capitaine de gendarmerie Joël Vaillant qui mène l'enquête s'étonne : *« C'est à ce moment que je vais apprendre qu'il y avait eu d'autres disparitions de jeunes gens, considérés comme déserteurs... »* Résumant l'impression générale des familles des victimes, M^e Gérard Chemla, leur défenseur, déclare :

« *L'armée a été minable de bout en bout.* » À cause de ce retard initial, il faudra encore attendre six longues années avant qu'on ne découvre le tueur en série qui choisit ses victimes parmi les appelés du contingent. Pierre Chanal est arrêté près de Mâcon en 1988, en flagrant délit. Le maréchal des logis-chef André Jeunet et un gendarme stagiaire le surprennent alors qu'il séquestre un auto-stoppeur hongrois, Palazs Falvay, dans son van Volkswagen Transporter. Le jeune homme affirme avoir subi des sévices sexuels, que Pierre Chanal a d'ailleurs filmés. L'exploration du van, considéré comme « la résidence secondaire » du militaire, permet de trouver des indices du passage de certains des disparus.

Pierre Chanal est condamné pour viol et séquestration, et l'enquête qui s'ensuit permet de découvrir l'horrible série d'assassinats commis par le militaire. Les « disparus » sont au nombre de huit, sept militaires et un jeune Irlandais. Les cadavres de deux d'entre eux ont été découverts.

Pierre Chanal s'est suicidé durant son second procès devant les assises de la Marne, ce qui mit fin brutalement à « l'affaire ».

Le journaliste Éric Bellahouel affirme en 2011, dans son livre *Les Disparus de Mourmelon – Tout n'a pas été dit – Une affaire d'État*, que Pierre Chanal lui aurait expliqué ses actes en impliquant d'autres militaires pour lesquels « *il s'agissait de "jeux particuliers". Qu'il n'était pas le seul gradé à y prendre part. Que parfois, ils se réunissaient et organisaient ce que vous appelez des "chasses à l'homme". Lui parlait plutôt de "safaris". Des "safaris" qui se déroulaient dans la forêt ou sur des terrains militaires dans les environs de Mourmelon. Ils lâchaient quelques appelés dans la nature et se lançaient à leur poursuite. Cela se terminait en jeux sexuels...* »

Le mystère reste donc entier.

Le lieu : La D677, au sud de Mailly-le-Camp

Les dernières personnes ayant aperçu Olivier Donner l'avaient vu faire de l'auto-stop le 30 septembre 1982,

sur l'ex-RN77, comme la plupart des autres « disparus de Mourmelon ». Nous regarderons donc cette route avec méfiance.

Troyes

Le crime : La France a peur de Patrick Henry

Le 18 février 1976, Roger Gicquel, le présentateur du journal télévisé de la Première chaîne, s'adresse aux téléspectateurs : *« La France a peur ! Je crois qu'on peut le dire aussi nettement, la France connaît la panique depuis qu'hier au soir, une vingtaine de minutes après la fin de ce journal, on lui a appris cette horreur, un enfant est mort, un doux enfant au regard profond, assassiné, étranglé, par le monstre qui l'avait enlevé pour de l'argent. La France a peur, chaque père, chaque mère a la gorge nouée lorsqu'il pense à ce qui s'est passé à Troyes... »*



Le 30 janvier 1976, un inconnu avait enlevé le petit Philippe Bertrand, âgé de 8 ans, à la sortie de son école à Troyes. Une heure plus tard, l'homme téléphone aux parents de l'enfant depuis une cabine téléphonique située dans la banlieue de Troyes, à Bréviandes. Il leur réclame une rançon d'un million de francs. Dans la nuit suivant l'enlèvement Gérard Bertrand, le père de l'enfant, est entraîné par le ravisseur dans un jeu de piste en voiture, suivi à distance par des policiers. Le parcours s'achève près du restaurant La Mangeoire à Montiéramey où le père de la victime dépose le sac de billets à l'endroit indiqué, en informe les policiers et rentre chez lui.

Il semble pourtant qu'à cet instant précis l'assassin ait déjà étranglé le pauvre enfant et caché son cadavre sous le lit de son hôtel à Montiéramey. La police, intriguée par l'attitude

d'un jeune homme, Patrick Henry, circulant au volant d'une DS blanche durant la nuit de la remise de la rançon, le soupçonne rapidement. Mais il nie les faits.

Relâché, il fait l'objet de nouvelles filatures. Il est alors reconnu par un témoin qui révèle à la police qu'il réside dans une pension de famille sous un faux nom. La police l'interpelle le 17 février 1976 dans l'hôtel-restaurant Les Charmilles à Troyes. Le cadavre de la petite victime se trouve dans sa chambre, enroulé dans un tapis.

Le lendemain, à la télévision, Roger Gicquel poursuivait : « *Oui, la France a peur et nous avons peur, et c'est un sentiment qu'il faut que nous combattions, car on voit bien qu'il débouche sur des envies de justice expéditive, de vengeance immédiate et directe...* »

Le lieu : Les Charmilles

Le quartier des Charmilles, sur les berges de la Seine, en lisière du centre-ville de Troyes, ne conserve plus aucun souvenir du drame épouvantable qui s'y déroula, et c'est bien mieux comme ça.

Marne

Châlons-en-Champagne

Le crime : Le faux coupable et le vrai monstre

Fabienne Leroy, jeune femme de 20 ans, étudiante en biochimie à Reims et stagiaire au laboratoire de traitement des eaux de l'usine de détergents Henkel à Châlons-en-Champagne, n'aurait jamais dû aller faire ses courses dans une grande surface. Elle n'aurait surtout pas dû répondre aux sollicitations d'un couple garé sur le parking à bord d'un break, en cette fin d'après-midi du 3 août 1988. L'homme, désignant sa femme,

lui affirme qu'elle est enceinte et qu'elle a besoin d'un médecin. La jeune fille, aussi naïve qu'imprudente, accepte de monter dans le véhicule pour indiquer au couple comment se rendre dans un cabinet médical... On découvrira son cadavre le lendemain, près du camp militaire de Mourmelon, à vingt kilomètres de Châlons-en-Champagne. L'enquête est rondement menée, cinq jours après les faits la police arrête un ami de la victime, jeune ingénieur chimiste de 22 ans. Il est inculpé d'assassinat et écroué malgré ses dénégations. Après trois mois de détention provisoire, il est remis en liberté sous contrôle judiciaire et bénéficie d'un non-lieu – mais quatre ans après le drame...

Il est évidemment innocent. Le coupable de ce meurtre odieux est l'un des plus terrifiants serial killers français, Michel Fourniret, accompagné de sa femme Monique. Il avoua le meurtre le 30 juin 2004, précisant qu'il avait enlevé, ligoté, et violé la jeune fille avant de l'abattre d'un coup de fusil de chasse tiré à bout portant dans la poitrine.

Lors de son procès, son épouse déclara : « *Michel Fourniret m'a demandé de vérifier la virginité de Mlle Leroy mais je n'ai pas pu le faire. Il s'est ensuite mis en colère et m'a demandé de dégager car j'étais une inutile, une bonne à rien.* » Et puis elle laissa son mari emmener la jeune fille : « *Mais je ne pensais pas qu'il ferait ça. J'ai agi par peur.* »

La sœur jumelle de la victime l'invectiva alors : « *Comment avez-vous pu faire ça avec un bébé dans le ventre ?* »

Le lieu : Les supermarchés de Châlons-en-Champagne
Méfions-nous des clients trop entreprenants...

Châtillon-sur-Morin

Le crime : La femme du garde champêtre

Les braconniers n'ont pas tous le comportement débonnaire de Blaireau, incarné par Louis de Funès dans *Ni vu ni connu*. Gabriel-François Rambouillet, âgé de 54 ans, était

pour sa part du genre rancunier et violent. Un soir de beuverie, on l'entendit bougonner sans trop y prêter attention : « *Je vais lui faire payer ça à c'fumier !* » Sa décision était prise. Il allait se venger du garde qui l'avait surpris en flagrant délit de braconnage et dressé procès-verbal. Mais le tuer serait encore top doux, il fallait qu'il souffre ! Le 20 octobre 1870, Rambouillet abat la femme du garde champêtre, cette pauvre Mme Bailly, d'un coup de fusil en pleine tête. Son mari faillit en mourir de chagrin.

Le crime pourrait aujourd'hui encore être impuni si cinq ans plus tard, le 12 septembre 1875, Rambouillet ne s'était pas disputé à haute voix avec son aïeul, devant témoin... emporté par la conversation, et pour démontrer à son vieux père qu'il ne fallait pas abuser de sa patience, il se vanta : « *Tu veux que je te fasse le même coup qu'à la vieille Bailly ? Hein, tu la veux ta cartouche dans la caboche ?* » Il fut condamné à mort et gracié *in extremis*.

Le lieu : Bricot-la-Ville

C'était naguère un village indépendant, organisé autour d'un étang. La chasse y est sans doute encore autorisée.

Fismes

Le crime : La bande des Polonais

Les gendarmes Gourdin et Mathis ont eu de la chance.

Le 5 novembre 1925, ils ont échappé de justesse à la mort près de la ville de Fismes, au cours d'une terrible fusillade. Leurs adversaires ont sans doute été maladroits ce jour-là, car à l'évidence un cadavre de plus ou de moins n'aurait rien ajouté à leur palmarès, et qu'importe qu'il s'agisse de gendarmes.

La « bande des Polonais » était dirigée par Wladek, fils d'un commissaire de police, soldat dans les armées russes, bachelier et polyglotte, assisté de son lieutenant Pachowski. Elle se composait d'au moins vingt-huit malfaiteurs à qui

on attribua une trentaine de cambriolages, agressions, vols, crimes et méfaits divers entre juillet 1924 et février 1925 dans une quinzaine de départements de France, dont six meurtres reconnus. L'affaire de la fusillade de Fismes n'est donc qu'une péripétie secondaire.

D'autres crimes plus violents amenèrent les chefs de la bande des Polonais au pied de l'échafaud. « *Dans la nuit du 1^{er} au 2 juillet 1924, la bande, composée ce jour-là de Zinczuk, Zaszeck, Furmanczyk et Bronck, tente de tuer à coups de revolver M. Pozzo, bijoutier à Reims.* » Quelques jours plus tard, toujours à Reims, « *ils tuent à coups de barre de fer Ali Maouch, Algérien, pour lui voler ses économies* ».

Ils tuent encore un Polonais pour lui voler ses économies. Ils assassinent sans pitié de deux balles dans le dos une vieille dame qui refusait de se laisser cambrioler. Surpris alors qu'ils viennent de cambrioler une villa de Versailles et l'église de Glatigny, ils abattent un vigile... La liste de leurs méfaits occupa des pages et des pages du compte rendu des audiences de leur procès. Les gendarmes Gourdin et Mathis y assistèrent, soulagés d'être au nombre des témoins et non des victimes.

Wladek et Pachowski furent guillotins à Paris le 3 avril 1928.

Le lieu : Fismes

Glannes

Le crime : Un petit coup de champagne ?

Le choix de l'arme du crime est évidemment laissé à l'appréciation des assassins. Généralement, ils utilisent leurs instruments favoris, le couteau, le revolver s'ils sont des professionnels de la délinquance, ou des instruments liés à



leur métier s'ils débutent dans le crime, le couteau du boucher, la serpette du vigneron, la hache du bûcheron...

Albert Clarisse, vannier ambulant et marchand de lapins, prit ce qu'il avait sous la main pour zigouiller la veuve Foucault, âgée de 68 ans, lorsqu'elle osa s'interposer au cambriolage de sa taverne en ce 31 octobre 1928. La scène se déroulant à la cave, il lui fracassa le crâne d'un solide coup de bouteille de champagne, puis, pour faire bonne mesure, il la décapita avec sa serpe de vannier et mit le feu à l'auberge.

Ce n'était pas le premier des crimes de Clarisse. La police, grâce aux aveux de sa complice et maîtresse Lisa Karl, permit de mettre fin à une terrible erreur judiciaire... Ce genre d'erreur qui envoie les innocents à la guillotine. Le 29 septembre 1926, à Orconte, Clarisse avait également assommé et violé la veuve Hamiez, 89 ans, pour lui voler 25 francs. On avait arrêté un idiot du village qui fut libéré du bagne après y avoir passé de trop longues années.

Une coupe de champ' pour fêter ça ?

Le lieu : Glannes

On y trouve une belle auberge et un hôtel « de charme ». Inutile de casser les bouteilles sur la tête de la patronne pour y consommer du champagne.

Haute-Marne

Sommancourt

Le crime : Il tuerait père et maire

Dans la nuit du 20 au 21 mars 1871, Michel-Auguste Bourgund, âgé de 34 ans, manœuvre, tue à coups de couteau M. Formel, maire octogénaire du village de Sommancourt. Il ne s'agit pas d'un crime politique mais d'une tentative de vol

qui tourne mal. Cette nuit-là, Bourgund assassina également la domestique du maire, Léonie Paymal, âgée de 21 ans.

Ce double crime odieux valut à son auteur l'honneur discutable d'être le dernier condamné à mort exécuté sur un échafaud. Après lui, la guillotine revint au niveau du sol, ce qui n'enlevait rien à sa fonction finale.

Le lieu : La mairie

On y va plutôt pour s'y marier ou chercher un relevé d'état civil que pour assassiner le maire, cela va sans dire.

Thonnance-lès-Joinville

Le crime : Trahi par son tire-bouchon

François Lièvre avait sans doute un petit problème avec l'alcool. Il ne savait pas résister à un bon coup à boire. Même lorsque dans la nuit du 19 au 20 avril 1874 il assassine la veuve Hanin, une rentière, pour lui voler son maigre bien.

La vieille savait vivre et avait dans sa cave quelques bonnes bouteilles de kirsch. Lièvre s'installa confortablement auprès du cadavre et se mit à boire, jusqu'à en oublier les formes les plus élémentaires de prudence. Il laissa traîner son propre tire-bouchon sur les lieux du crime... Ce qui suffit à le trahir, tant il avait l'habitude d'exhiber l'objet en toutes circonstances, chaque fois qu'il avait soif. Condamné à mort en juillet 1874, il est gracié quelques semaines plus tard et finit ses jours au bagne... Ce qui lui laissa largement le temps de penser aux conséquences tragiques de l'intempérance.



Le lieu : Thonnance-lès-Joinville

On pourra s'y rendre en péniche, véhicule dont la conduite en état d'ivresse n'est pas non plus conseillée.